



Assemblée générale du 10 avril 2019
Extrait des délibérations

Délibération sur la convention 2019/009 :

Développeurs de l'apprentissage 2019

Description succincte du projet :

Le réseau des CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes signe une convention pour l'année civile 2019 sur la base d'un financement pour l'ensemble des développeurs de ce même périmètre pour 12 équivalent temps plein. Le financement prévu à hauteur de 281 032.26 € sera réparti entre les CCI engagées dans la démarche. La CCIR assure le suivi de l'action par une coordination régionale sur les objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés par la Région.

Il est demandé à l'Assemblée d'approuver cette convention.

Quorum :	61	Voix pour :	107
Présents :	55	Voix contre :	0
Représentés :	52	Abstentions :	0

Extrait certifié conforme
Le 16 avril 2019, à Lyon
Le Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes

Philippe GUERAND